



Achat véhicule a l'étranger déclaré voler

Par **Youyou63**, le **14/02/2014** à **10:45**

Bonjour

Je suis ds une situation très désagréable

Il s'avère que j'ai acheté 2 véhicules en Italie a des faux particuliers mais une fois en France les 2 véhicules sont déclarés voles donc impossibilité de faire ma carte grise.

A ce jour les véhicules sont saisis par la police et je viens d'apprendre qu'ils allaient être restitué a leur propriétaire

Je voudrais qu'on me renseigne sur les possibilités et les démarches a faire afin de me faire rembourser ou dédommager.

Quels recours j'ai?

Merci

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **11:41**

Bonjour,

Vous déplacer et porter plainte en Italie, ou consulter un avocat qui joindra un avocat italien pour procéder au dépôt de la plainte pour escroquerie.

Pour en trouver un, Google est votre ami avec item "avocat franco italien".

Dans l'absolu vous avez une chance que les malfrats soient condamnés à vous rembourser et qu'ils le fassent.

En pratique je suis beaucoup moins optimiste.

Par **Youyou63**, le **15/02/2014** à **11:48**

Bonjour merci pour ton message

Effectivement j'ai pris un avocat en Italie qui suit l'affaire et j'ai déposé une plainte en France

Mais j'ai l'impression que ça traîne et que je n'aurai jamais gain de cause

Y a-t-il moyen de se faire remboursé par une assurance ou un autre organisme?

Les malfrats sont identifiés et sont sous surveillance donc comme tu dis est-ce qu'il me payeront un jour?

Par **moisse**, le **15/02/2014** à **12:06**

Bonjour,

Pour obtenir un dédommagement, il faut être assuré.

On n'est pas dans le dommage corporel ici.

Sinon il faut chercher une association de victimes qui aura peut-être de meilleures informations, ou connaissance de sponsors au cœur et à la bourse larges.